



Dégat des eaux dans appartement étudiant

Par **geraldinepl**, le **23/01/2012** à **20:49**

Bonjour,

Bonjour,

Je suis étudiante et je loue un studio de 16m², avec une seule pièce à vivre, dans laquelle il y a un dégat des eaux au plafond: peinture gonflée et craquelée, tâches de moisissures, infiltration et ruissellements d'eau que je tente de maîtriser avec des récipients pour récupérer l'eau.

J'en ai informé mon agence immobilière il y a plus d'une semaine et aucune intervention n'a été faite à ce jour.

Je suis inquiète des risques que j'encours pour ma santé à cause de l'humidité et des moisissures, du fait qu'il s'agit de la pièce dans laquelle je dors.

Que puis-je faire?

Puis-je réclamer à l'agence un dédommagement?

L'agence a-t-elle obligation de me proposer une solution de relogement si le problème n'est pas rapidement résolu?

Merci de votre aide

Par **Mike46**, le **28/01/2012** à **16:44**

Bonjour,

Je vous invite à adressé un courrier en recommandé à l'agence immobilière qui vous gère, en

les mettant en demeure de procéder au travaux dans les plus brefs délais.

Il faut également que vous fassiez une déclaration de sinistre à votre assurance.

Bonne réception,
Bien cordialement,